Saint-Denis, le 23 mars 2020

EVECHE SAINT-DENIS DE LA REUNION

36 Rue de Paris, BP 10055 97461 SAINT DENIS Cedex Tél. 0262 94 85 70 – Fax 0262 94 85 71

CIRCULAIRE N° E 045

Mgr Gilbert AUBRY

Aux Prêtres, Diacres, Religieuses, Religieux, Responsables de Conseils, Commissions, Services et Mouvements

Chers frères prêtres, Chers frères diacres, Chères religieuses, Chers Amis,

Tout d'abord je vous souhaite une fête sanctifiante de l'Annonciation avec une journée d'anticipation. Que la Sainte Vierge Marie nous aide à avancer sur le chemin de la sainteté en vivant notre temps de confinement comme un temps de relecture de notre vie personnelle et pastorale dans l'accueil et la lumière de la Parole de Dieu. Ouvrons nos yeux. Ouvrons nos cœurs. Ouvrons nos mains. Il y a tant de personnes qui sont seules, d'autres malades, d'autres sans toit ou sans domicile fixe, d'autres dans l'urgence alimentaire. Parfois tout cela en même temps. Sachons orienter vers les CCAS, les associations, Secours Catholique, Saint Vincent de Paul. Les contacts physiques ne sont pas possibles. Mais il y a le téléphone, Internet et d'autres instruments numériques. Faire circuler la parole, mettre en relation. En ces temps difficiles à cause de la pandémie du COVID-19, Fiat et Magnificat vont ensemble.

1) L'Annonciation

Vous avez reçu la note du Service Diocésain Pastorale Liturgique Sacramentelle. Ne pas oublier les repères suivants pour

✓ demain 25 mars

- 12 H Notre Père et Angelus
- 19 H 30 Sonnerie de toutes les cloches pendant dix minutes en communion avec la Métropole 19 H 30 Paris.
- Allumer si possible une bougie ou lumignon à la fenêtre et prier Marie.

✓ Vendredi 27 mars

Temps de prière à 21 H (heure Réunion) : prière avec le pape (cf. KTO – Radio Arc-en-Ciel). Bénédiction à la ville de Rome et au monde. Indulgence plénière.

2) Célébration des obsèques

Se désinfecter les mains avant et après.

Les obsèques peuvent être célébrées mais sans messe

- · à la maison
- · à l'église
- · au cimetière

Si à la maison,

veiller à ce que ce soit avec la famille rapprochée, respecter les gestesbarrière, ne pas toucher le mort, ne pas toucher le cercueil.

Si à l'église,

- · Le président de la célébration, prêtre ou diacre, est déjà derrière l'autel. Si le président est un laïc, il est déjà devant l'autel dans le chœur. Le président ne descend pas pour « accueillir le corps ». Il officie derrière ou devant l'autel dans le chœur.
- Les pompes funèbres déposent le cercueil à l'entrée de l'église mais ne conduisent pas le cercueil devant le chœur. Les agents des pompes funèbres restent à la porte.
- · C'est la famille qui conduit le cercueil devant le chœur.
- L'assemblée doit être restreinte. Une vingtaine de personnes maximum. Les membres de l'assemblée sont éloignés les uns des autres.
- Pour la bénédiction avec l'eau bénite, le président se met devant l'autel à l'avant du chœur. Il ne descend pas jusqu'au cercueil. Il est le seul à toucher le bénitier et le goupillon. Pour l'encensement c'est la même chose.

A la fin de la célébration,

- Pour la vénération du défunt par des membres de la famille : ne pas faire bénir avec l'eau bénite. Les personnes viennent tour à tour sans faire une file indienne serrée, garder les distances. La personne qui arrive devant le cercueil ne touche pas le cercueil, elle s'incline et fait un signe de croix sur elle-Même.
- Le président des obsèques ne « raccompagne » pas le corps jusqu'à la porte de l'église, c'est la famille qui le fait et le confie aux pompes funèbres pour la suite.
- Les fidèles qui ont participé aux obsèques ne présentent pas leurs condoléances aux membres de la famille. Il n'y a pas d'attroupement devant les églises. Chacun rentre chez soi.

- Si au cimetière (à déconseiller),
 - · Le moins de monde possible
 - · Veiller à l'espacement entre les personnes présentes
 - · Pas d'attroupement après la célébration

Portons les souffrances de nos malades, de nos mourants et des familles en deuil dans la prière.

Le prêtre ou le diacre qui se déplace pour visiter quelqu'un à l'article de la mort ou une famille en deuil (obsèques à la maison) doit se munir de « l'attestation de déplacement dérogatoire ».

Le prêtre qui donne le sacrement des malades est invité, par précaution, à mettre un gant hygiénique pour que son pouce ne soit pas en contact direct avec la peau du malade ou du mourant. Si vous n'avez pas de gant hygiénique ou si vous ne pouvez pas vous en procurer, vous pouvez utiliser une pince à linge ou un bâtonnet avec le bout enveloppé de coton imbibé de l'huile des malades. Renouveler chaque fois le bâtonnet et le coton. Vous pouvez aussi utiliser des « cotons tiges » que l'on peut trouver dans les pharmacies ou les supermarchés.

Dire à la famille ou à « l'entourage » que lorsque la liberté d'aller et de venir sera retrouvée pour tout le monde, après le confinement, une messe sera célébrée spécialement dans la paroisse pour toutes les personnes décédées entretemps. D'où l'importance de garder la liste des défunts qui sera reprise dans le memento des défunts.

Si je me suis étendu sur la « célébration des obsèques », c'est que des questions précises m'ont été posées et auxquelles j'ai essayé de répondre. Il est nécessaire que nos pratiques soient unifiées pour le bien de chacun et de tous.

3) Radio Arc-en-Ciel

Voici quelques références quotidiennes fort utiles dans les programmes de Radio Arc-en-Ciel :

- 8 H : messe transmise en direct du monastère des Moniales Dominicaines
- 11 H 30 : chapelet
- 18 H 30 : chapelet Notre Dame de Lourdes
- 20 H 30 : Complies (prière du soir)

Rappel : Réunion la 1ère TV diffuse la messe sans public, chaque dimanche de 10 H à 11 H à partir de la chapelle « Eglise 2.0 », Notre Dame de la Salette, Sainte-Marie jusqu'à Pâques.

4) Fermeture des églises

La crise du COVID-19 s'aggravant, le texte de loi sur l'Etat d'Urgence Sanitaire ayant été voté samedi 21 mars et paru au Journal Officiel ce jour 24 mars, toutes les églises seront fermées à partir de mercredi 25 mars. Elles ne seront ouvertes qu'au moment des obsèques.

*

Je vous souhaite à tous bon courage en soulignant la nécessité pour nous tous de nous protéger nous-mêmes pour mieux aider les autres.

Nous sommes citoyens de la terre et citoyens des cieux en même temps. Dieu s'est incarné. En Jésus-Christ, il a pris en Lui toute la condition humaine. Dans la résurrection du Christ, dans la foi, nous pouvons déjà vivre en ressuscités. N'oublions pas que à La Réunion, dans notre histoire, nous avons déjà connu des épidémies : le choléra, la grippe espagnole, la dengue, le chikungunya. Chaque fois, cela a été une épreuve, il y a eu des morts. Mais chaque fois, la Vie a fini par triompher. « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Avec le Christ nous gagnerons. Courage!

Monseigneur Gilbert AUBRY